



25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGA Cohésion territoriale et appui aux communes - Ecole d'art  
Numéro : 2022-D-144

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE GRANDANGOULÈME : CONVENTION DE PRÊT DE PANNEAUX D'EXPOSITION ET DE CADRES PHOTOGRAPHIQUES - EXPOSITION "LE DEUIL ET LA MÉMOIRE, LES MONUMENTS AUX MORTS DE LA GRANDE GUERRE EN ANGOUMOIS" – MAIRIE DE NERSAC

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdélégué à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

Considérant que le service Pays d'art et d'histoire de GrandAngouleme dispose d'un fonds documentaire comprenant neuf expositions – panneaux sur toile PVC ainsi que des photographies sous cadre - autour des thèmes en rapport avec l'actualité du patrimoine,

Considérant qu'il est proposé de mettre à disposition ces expositions à titre gratuit auprès des communes de GrandAngoulême, des établissements scolaires, des collectivités, des associations, des bibliothèques et des médiathèques,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention de prêt d'une exposition conçue par le service Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême avec la Mairie de Nersac, située 1 rue des écoles 16440.

**Article 2** – La convention prévoit que l'exposition « Le deuil et la mémoire, les monuments aux morts de La grande guerre en Angoumois » comprenant 10 panneaux et l'exposition photographique (26 cadres), est mise à disposition à titre gratuit de la Mairie de Nersac du 5 au 19 mai 2022.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 20 MAI 2022

Pour Le Président,  
Le Vice-Président,

Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 20 MAI 2022  
Publié ou notifié,  
Le 20 MAI 2022